

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION :

1) Toute réservation est nominative et ne peut être cédée. La direction du camping peut annuler la réservation sans aucun remboursement si la(les) personne(s) qui se présente(nt) pour le séjour n'est (ne sont) pas celle(s) prévue(s) au contrat.

La réservation ne devient effective qu'après confirmation du camping par écrit, et après réception du contrat de réservation dûment rempli et accompagné des arrhes et des frais de dossier.

En l'absence d'indication du client précisant qu'il diffère son arrivée, l'objet de sa réservation ne restera à sa disposition que jusqu'au lendemain midi. Ensuite, il sera à nouveau à la disposition du camping. Aucune réduction ni remboursement ne sera consenti dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, que ce soit pour des raisons personnelles, météorologiques, médicales ou autres.

Chaque emplacement ou hébergement accueille au maximum un seul véhicule. Si le client dispose pour son séjour de plusieurs véhicules, conformément au nombre de personnes maximum autorisé selon le type de location, un parking extérieur est à sa disposition ; ce parking est non surveillé, son utilisation par le client se fait sous sa seule responsabilité, le camping déclinant toute responsabilité à quelque titre que ce soit.

Selon le type de location, lorsque les animaux sont acceptés, ils doivent être systématiquement tenu en laisse, et leurs besoins doivent être faits en dehors du camping. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis, ceux de 2^{ème} catégorie doivent être muselés. La direction du camping se réserve le droit de demander le carnet de vaccination de l'animal à jour.

Toute personne doit se conformer aux consignes de sécurité ainsi qu'au règlement intérieur du camping disponible à la réception.

L'accès au camping, la sortie du camping, ainsi que la circulation au sein du camping, est interdite aux véhicules, quels qu'ils soient, de 23h à 7h.

Les visiteurs et suppléments doivent être impérativement déclarés et payés à la réception au moment de l'arrivée.

Les modes de paiements acceptés à la réception sont les suivants : chèques, cartes bancaires, espèces, chèques-vacances, et virement.

2) Réservation d'un emplacement :

Les arrhes à verser lors de la réservation s'élèvent à 25% du montant total du séjour, et auxquels s'ajoutent les frais de dossier d'un montant fixe de 30€. Le solde doit être payé à l'arrivée.

L'arrivée s'effectue après 13h en juillet et août (14h en dehors de cette période) et le départ avant 12h.

Chaque emplacement ne peut être occupé que par huit personnes maximum.

Un seul animal (qui doit être un animal habituellement qualifié d'animal de compagnie) est autorisé par emplacement.

3) Réservation d'un hébergement :

a) Les arrhes à verser lors de la réservation s'élèvent à 25% du montant total du séjour, comprenant le prix de la location de l'hébergement ainsi que les suppléments souscrits, et auxquels s'ajoutent les frais de dossier d'un montant fixe de 30€. Le solde doit être payé au plus tard un mois avant l'arrivée. Pour le cas où la réservation est effectuée moins d'un mois avant l'arrivée, alors elle doit s'accompagner du paiement de l'intégralité du séjour et des frais de dossier.

b) Les séjours s'effectuent obligatoirement du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche (Cf. contrat concernant chaque type d'hébergement loué) durant les mois de juillet et août, et y compris les semaines à cheval sur juin/juillet, et août/septembre.

c) Les hébergements loués sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée, et doivent être libérés avant 12h le jour du départ après état des lieux et inventaire sur rendez-vous. Ce rendez-vous doit être pris au plus tard la veille du départ, et se déroulera en fonction des horaires disponibles le jour du départ, entre 8h30 et 12h. En cas de départ la veille, le rendez-vous doit être pris au plus tard l'avant-veille et se déroulera le jour du départ effectif selon les horaires disponibles ; le départ effectif devra alors avoir lieu avant 20h.

d) Chaque hébergement est loué pour un nombre défini de personnes (Cf. contrat concernant chaque type d'hébergement loué) ; le camping interdit l'accès au site à toute personne sumuméraire (bébés et enfants y compris).

e) Les animaux ne sont pas acceptés, sauf dans les locations "Loisir Confort Melezia" pour lesquelles un seul animal - qui ne peut être qu'un chien de petite ou moyenne taille - est admis par hébergement.

f) Un dépôt de garantie de 300€ (500€ si animal) est exigé le jour d'arrivée. Il garantit notamment la perte, la casse ou la dégradation du matériel et la propreté des lieux. Il sera restitué au départ après vérification des lieux, déduction faite des éventuels dommages constatés. Le nettoyage final est assuré par les soins du client.

CONDITIONS GENERALES DE LA GARANTIE ANNULATION SUNÉLIA:**

La Garantie Annulation est applicable pour tout séjour réservé de sept nuits minimum en hébergement locatif. Lorsqu'elle est applicable, la garantie annulation est gratuite. Cette garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit. Sous réserve du respect des conditions de l'offre et des obligations contractuelles, cette garantie permet au client d'obtenir le remboursement des sommes versées si le séjour doit être annulé dans les cas suivants (liste exhaustive) :

1. Une maladie grave, un accident corporel ou le décès du client lui-même, de son conjoint, partenaire de PACS ou concubin notoire, de ses ascendants ou descendants, de son tuteur, de ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères.

Par maladie grave ou accident corporel grave, on entend toute atteinte temporaire ou définitive à l'intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre. Une justification du lien de parenté ou d'alliance ainsi qu'une attestation médicale justificative ou bulletin de décès selon le cas, est à fournir.

2. Les complications de grossesse du client lui-même ou de son conjoint, partenaire de PACS ou concubin notoire. Une attestation médicale justificative est à fournir.

3. Des préjudices graves nécessitant impérativement la présence du client le jour du départ prévu et consécutifs à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels atteignant sa résidence principale ou ses locaux professionnels détruits à plus de 50%. Au minimum une attestation justificative de l'assureur est à fournir.

4. Le licenciement économique du client lui-même ou de son conjoint, partenaire de PACS ou concubin notoire, à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour. Un justificatif est à fournir.

Tous ces motifs d'annulation doivent être communiqués par lettre recommandée accompagnée de tous les documents et justificatifs nécessaires constatant les faits allégués (rapport d'expertise, constat des autorités de police, convocation, certificat médical ou de décès...) dès leur survenance et au plus tard dans les trois jours ouvrés suivant le sinistre ou l'événement.

Les principales exclusions de la garantie d'annulation sont les suivantes :

1. Les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident constaté avant la signature du contrat.

2. La grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement et ses suites normales

3. La toxicomanie, l'alcoolisme, et leurs conséquences.

4. Les maladies psychiques, mentales ou nerveuses qui n'entraînent pas d'hospitalisation supérieure à sept jours.
5. Les actes intentionnels du client.
6. Les accidents résultant de la participation, à titre professionnel, à tout sport ou compétition ainsi qu'aux entraînements préparatoires.
7. Les accidents résultant de la pratique, à titre amateur et à tout niveau, des sports suivants : sports mécaniques (auto, moto, tout véhicule à moteur), sports aériens.
8. Les épidémies, la pollution, les catastrophes naturelles notamment visées par la loi n°82.600 du 13 Juillet 1982, la guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les grèves, les actes de terrorisme, tout effet d'une source de radioactivité.

CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE SOLEIL SUNËLIA:**

L'Offre Soleil est applicable pour tout séjour réservé d'une durée de sept nuits minimum en hébergement locatif, décomptée du jour d'arrivée à la veille du départ. La réservation doit avoir été effectuée au minimum trois jours avant la date de début de séjour. Lorsqu'elle est applicable, l'Offre Soleil est automatique et gratuite. Sous réserve du respect des conditions de l'offre et des obligations contractuelles, elle permet au client de recevoir nominativement à son adresse telle qu'indiquée lors de la réservation, un bon cadeau de 100€ en deçà de trois jours de soleil* durant son séjour, ou 200€ s'il n'y a eu aucun jour de soleil* durant son séjour. **Le déclenchement de l'offre est subordonné à un ensoleillement direct de moins de 2h par jour entre 10h et 18h calculé par l'indice METNEXT Sun Index [®] qui indique la durée d'ensoleillement pour chaque site SunËlia et chaque jour. La durée d'ensoleillement est définie comme la durée pendant laquelle le rayonnement solaire est d'une intensité suffisante (supérieure ou égale à 120W/m²) pour produire des ombres distinctes (source : Météo-France). L'indice est calculé par METNEXT (filiale de Météo France) à partir de données provenant du satellite Météosat 2.*

** Hors sites partenaires

Nos Conditions Générales de Vente

EMPLACEMENT PLEIN AIR

Le forfait de base comprend :

- ✓ 1 personne, la 2ème personne est gratuite
- ✓ L'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car
- ✓ L'emplacement pour 1 voiture
- ✓ L'accès aux sanitaires
- ✓ L'accès aux animations, services et équipements de loisirs, à l'exception de ceux indiqués avec suppléments dans chaque établissement

HÉBERGEMENT

Le forfait de base comprend :

- ✓ 4 à 8 personnes (bébés et enfants compris), selon la capacité d'accueil de l'hébergement loué
- ✓ L'emplacement pour 1 voiture
- ✓ L'accès aux animations, services et équipements de loisirs, à l'exception de ceux indiqués avec suppléments dans chaque établissement.
- ✓ Nos hébergements sont entièrement équipés en ustensiles de cuisine, vaisselle, mobilier, couvertures et oreillers.
- ✓ Dans la plupart des établissements, les draps ne sont pas fournis, possibilité de location sur place, sur réservation.

Les établissements Sunélia refuseront l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué (bébé et enfants compris).

Tous les prix de location figurant dans le présent catalogue sont TTC. La TVA appliquée est celle en vigueur actuellement à la date d'édition du présent catalogue au taux de 10%. Toute modification de ce taux entre la date de réservation et la date du séjour, entraînera la modification des prix de location TTC en conséquence.

CAUTION

En hébergement, une caution de 500€ maximum vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée à la fin du séjour ou renvoyée 5 jours après votre départ, après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Une somme forfaitaire sera retenue si la location n'a pas été nettoyée avant votre départ.

TAXE DE SÉJOUR

Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes d'implantation des établissements, et n'est pas incluse dans le prix du séjour

(Voir tableau "Suppléments divers" de chaque établissement).

FRAIS DE DOSSIER

Des frais de dossier d'un montant maxi de 40€ vous seront facturés lors de votre réservation en emplacement plein air et en hébergement.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- ✓ Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, un règlement de 30% du montant du séjour, majoré des frais de dossier, doit être réglé lors de la réservation.
- ✓ En hébergement et en emplacement plein-air, le solde doit être réglé 30 jours avant la date de votre arrivée.
- ✓ Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'intégralité du montant du séjour majoré des frais de dossier doit être effectuée lors de la réservation.

A réception de votre demande de réservation, l'établissement sélectionné vous enverra, en fonction des places disponibles, une confirmation de location.

Toutefois, il convient de téléphoner pour connaître les disponibilités, préalablement à l'envoi de votre courrier.

DÉLAI DE RÉTRACTION

En vertu de l'article L121-21-8 loi du 2014-344 du code de la consommation l'ensemble des services et prestations proposés sur ce site, n'est pas soumis au droit de rétraction prévu aux articles L.121-20 et suivants du code de la consommation.

En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-jointes

ANNULATION

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) auprès de l'établissement. En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :

- ✓ les frais de dossier

- ✓ un montant égal à 20% du coût intégral de votre séjour, en cas d'annulation à plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- ✓ le montant intégral de votre séjour, en cas d'annulation à moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Une assurance complémentaire vous permettant d'obtenir le remboursement du montant de votre séjour en cas d'annulation suivant certaines conditions pourra vous être proposée par l'établissement (se reporter aux conditions particulières de vente de l'établissement).

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

- ✓ Pour les jours et heures d'arrivée et de départ, voir tableau des tarifs de chaque établissement
- ✓ Le dépassement des horaires, entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.
- ✓ En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la facturation sera établie sur la base des dates d'arrivée et de départ définies sur le contrat de réservation. Si vous ne vous présentez pas, passé 48 heures sans nouvelles de votre part par écrit, votre réservation sera annulée et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

ANIMAL DOMESTIQUE

- ✓ Les animaux sont acceptés dans certains établissements en emplacement plein air et en hébergement avec supplément, payable à la réservation (voir tableau « Suppléments divers » de chaque établissement).
- ✓ En hébergement, quand ils sont acceptés, un seul par location.
- ✓ Lorsqu'ils sont admis (voir tableau "Suppléments divers" de chaque établissement), vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour et leur tatouage. Les chiens de race Rottweilers, American Staffordshire Terriers, Staffordshire Terriers, Rosas, ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux 4 races citées précédemment sont formellement interdits.

DIVERS

Dans certains établissements le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée de votre séjour.

Les prix s'entendent TTC.

LITIGE

En cas de litige, la juridiction compétente sera celle du lieu d'implantation de l'établissement. En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont disponible sur le chaque site. Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons : par voie électronique : www.medicys.fr, ou par voie postale : MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy 75009 Paris

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement. Seul l'établissement répond des obligations au titre de ce règlement à l'égard du client. La société Sunelia ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de manquement d'un établissement à ses obligations.

DROIT À L'IMAGE

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

NOTE IMPORTANTE

Aucune brochure ne peut être à l'abri d'éventuelles erreurs. Veuillez-vous faire confirmer les prix à la réservation, seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.

SAS Sunélia au capital de 264 000 €

414 833 616 R.C.S Bordeaux

Inscription au registre des opérateurs de voyage et de séjours n°IM033100040

Garantie financière : APST

Assurance SAS Sunélia LE GAN - 4/6 avenue d'Alsace 92003 La Défense cedex.